NOTICE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Introduction

La présente note définit les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales de la demande de permis de construire relative aux parcelles **13-15 route de Brie, 94440 MAROLLES EN BRIE.**

La gestion des eaux pluviales sera conforme aux prescriptions en vigueur, et notamment au :

- **Prescriptions du règlement d'assainissement du SYAGE,**

Surface d'emprise

La demande de permis de construire s'étend sur les **lots n°1, 11, 12 et 13** d'une superficie totale de **623 m²,** répartis comme suit :

	Surface * **m²**	Coefficient Imperméabilisation	Surface Active **m²**
Bâtiments	327	1	327
Parking en enrobés	82	1	82
Allée en enrobés	31	1	31
Espaces verts	183	0,2	37
TOTAL	**623**	**76 %**	**477**

* *Surfaces transmises par l'architecte*

Gestion projetée des eaux pluviales

Pour la gestion des eaux pluviales, toutes les dispositions respecteront les prescriptions précisées ci-dessous :

- **Ouvrages de stockage**

Le volume à stocker est défini à partir des prescriptions du **SYAGE** : Le dimensionnement est calculé afin de respecter la rétention d'eaux pluviales de 430 m3 de stockage pour 1 hectare imperméabilisé **(soit la pluie décennale de 43mm sur 4 heures précisée à l'avis du SYAGE du 23/08/2018)**

Volume à stocker = Surface active en m² x 430 m^3 / 10 000 m²

Soit

Volume à stocker = 477 m² x 430 m^3 / 10 000 m² = **20,5 m3**

Le volume de stockage sera obtenu par la réalisation d'**un bassin souterrain étanche en caissons modulaires** dans l'emprise des lots 1, 11, 12 et 13.

- **Débit de fuite**

Selon l'étude géotechnique réalisée par ROC SOL (note de synthèse du 15.03.2018 jointe en annexe), les sols en place sont très peu perméables (perméabilité mesurée à 1.10^{-7} et à 9.10^{-8}) et ne permettent pas d'envisager une infiltration des eaux pluviales sur le site.

Dans ces conditions défavorables à l'infiltration, il a été convenu avec le SYAGE lors de la réunion du 27.03.2018, d'envisager un débit de fuite et un raccordement au réseau d'eaux pluviales de l'allée de la Renardière.

Le débit de fuite autorisé par le SYAGE est de **1 l / s / ha**, soit pour les parcelles concernées :

LOTS 1-11-12-13	Surface **m²**	Débit de fuite **l / s**
TOTAL	**623** (soit 0,06 ha)	(Calculé à 0,06) **Accordé à 0,2 l/s** **(Débit technique minimum)**

Ce débit sera assuré par un système de régulation avant rejet (vortex ou régulateur à flotteur), avant de transiter par une canalisation gravitaire jusqu'au regard de branchement à créer en limite du programme immobilier.

Sur l'allée de l'allée de la Renardière, la création d'un branchement d'eaux pluviales jusqu'au regard avaloir le plus proche sera également à réaliser.

La régulation de débit permettra une vidange de la capacité totale de rétention sur une durée de 28,5 heures.

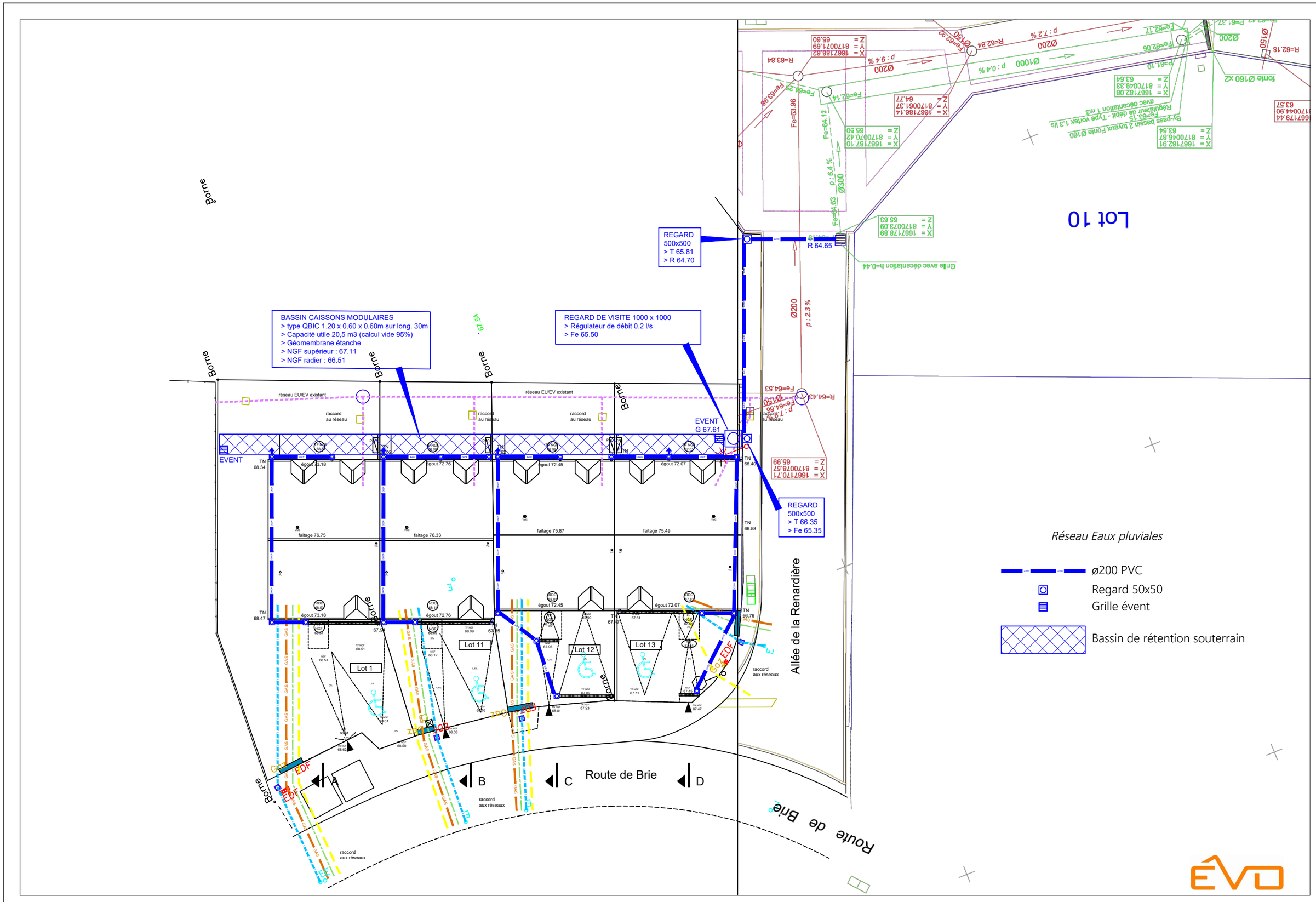

Construction de 4 logements MAROLLES EN BRIE (94440)	PLAN DU RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ind A 11/04/2018	Date: AVRIL 2018 Ech: 1/1200e N°1

ROC SOL
GEOTECHNIQUE & INFRASTRUCTURES

IMMOBILIERE 3F
159, rue Nationale
75638 PARIS CEDEX 13

A l'attention de Mme MERIC

Dossier : **16.1722.8286**
Objet : 13/15 route de Brie
MAROLLES-EN-BRIE(94)
Reconnaissance des sols
Mission G5

Le 15 mars 2018

Madame, Monsieur,

Faisant suite à votre demande, nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli notre note pour la reconnaissance des sols de l'affaire citée en référence.

Le terrain à reconnaître est situé sur la commune de MAROLLES-EN-BRIE, 13/15 route de Brie Sans plan coté, nous l'estimons calé entre les cotes 66 et 68 ngf. Il concerne la construction de 4 maisons individuelles sur les lots 1 ,11, 12, 13.

D'après les indications de la carte géologique, la coupe prévisionnelle serait la suivante :

- **Remblais,**
- **Argile verte résiduelle,**
- **Marnes supragypseuses.**

Le niveau de la nappe phréatique est situé en profondeur, cependant des ruissellements, retenus par l'Argile verte, peuvent rapidement saturer les sols de surface.

Les conclusions de la mission G2 AVP (Rapport ROC SOL 16.1722.8286 Indice 0 du 27/06/2016) sont les suivantes :

- Fondation des constructions par pieux ancrés dans les Marnes supragypseuses,
- Planchers bas des RDC portés par les fondations.

Les essais d'infiltration donnent une perméabilité de 1. 10^{-7} m/s à 9 .10^{-8} m/s, soit une valeur faible, peu propice à l'infiltration des eaux pluviales. Cette donnée est concordante avec la nature des sols à savoir des terrains limoneux et argileux en surface et des argiles vertes.

Nous déconseillons la réalisation d'ouvrage d'infiltration au voisinage des fondations d'ouvrages existants mitoyens au projet et des fondations des ouvrages à créer. En effet, ces afflux d'eau concentrés pourront déstabiliser à terme les sols de fondations. De plus, ces eaux s'infiltrant très lentement, elles resteront bloquer dans les sols de surface.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

Dimitri THILLEROT

30 bis, rue d'Estienne d'Orves – 92120 MONTROUGE
Téléphone : 01 42 53 18 18– rocsol@rocsol.fr
ROC SOL SAS au capital de 8.000 Euros – Siret n° 340 284 371 00028 – APE 8299Z

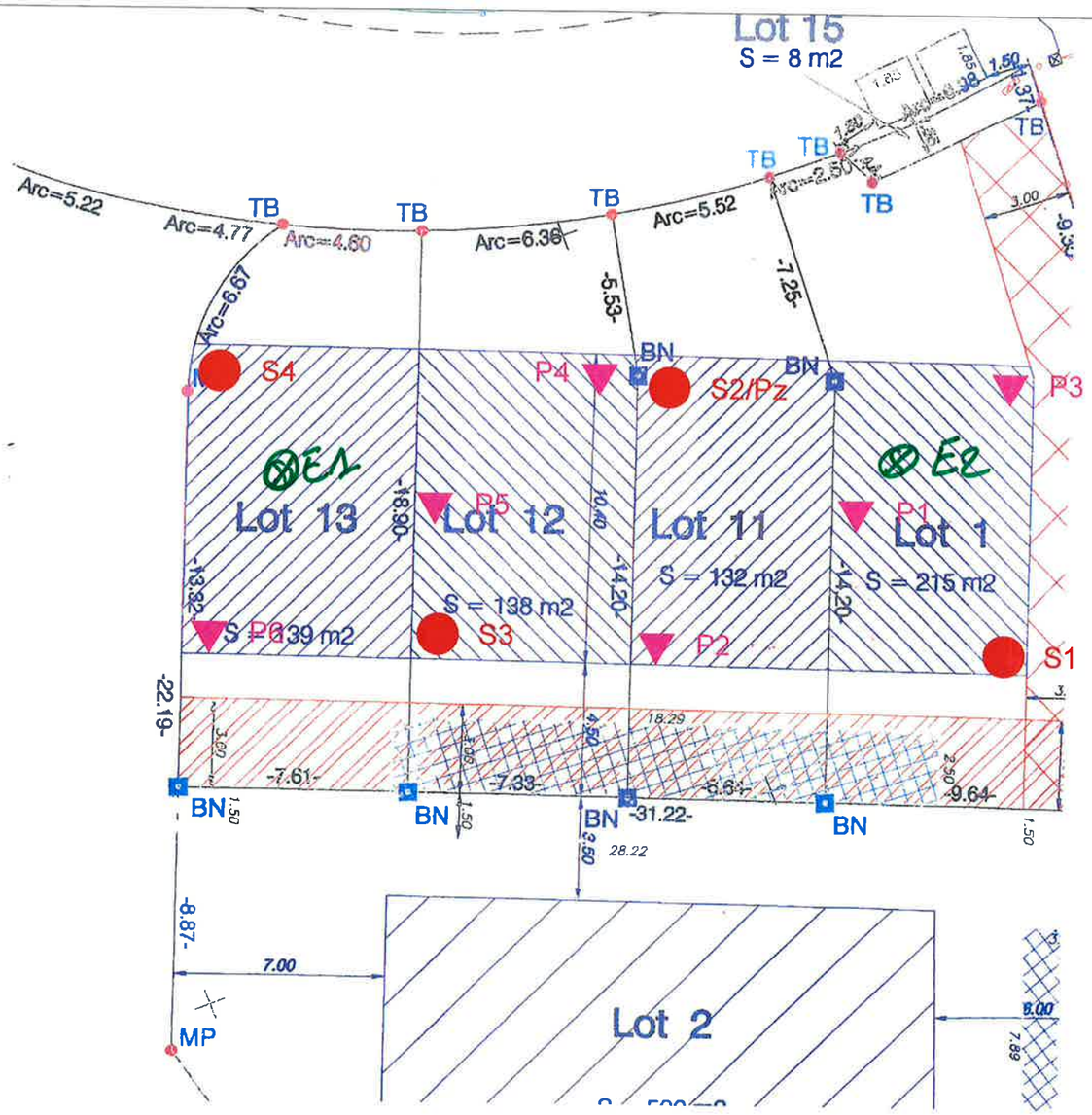

Échelle : 1 / 200

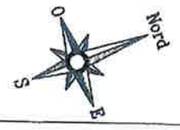

LEGENDE

- Emprise des lots
- Périmètre d'implantation des constructions principales
- Zones de servitudes dites de cour commune, zones non aedificandi
- Servitude de passage de canalisations, eaux pluviales, eaux usées.
- MP : Marque de peinture
- TB : Tige de borne
- BE : Borne existante
- BN : Borne nouvelle
- Servitude de passage de canalisation d'eaux usées
- Servitude non aedificandi

SITUATION DES SONDAGES

- Sondage Pressiométrique
- Essai de pénétration
- Piézomètre

NOM DU PLAN

CLIENT: 3F IMMOBILIERE

ROC SOL
GEOTECHNIQUE & INFRASTRUCTURE
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 8000€
SIRET N° 340 284 371 00028 - APE 9277
36, RUE D'ESTIENNE D'ORVES
92120 MONTROUGE
Tél : 01 42 53 18 18
Fax : 01 42 53 53 20
Courriel : rocsol@rocsol.fr

DOSSIER N°: 16.1722.8286	CHEF DE PROJET: NOM DU CdP	Dessiné par : S. RAMAHARO	Validé par : D.T	INDIC
LOCALISATION: 13/15, route de Brie MAROLLES EN BRIE (94)		Date création : 28/10/2015	PLAN N°: 1 / 5	0
		Date Modification : ..../..../2015	Echelle : 1 /	

Format A3

De :	Madre Emmanuelle
A :	"Christine Denis"
Cc :	xavier.kenel-pierre@groupe3f.fr
Objet :	RE: RE: MAROLLES EN BRIE813-15 ROUTE DE BRIE/PC9404817C0010/SA d"AHLM IMMOBILIERE 3F Représentée par Monsieur Romain LEFEBVRE
Date :	jeudi 11 octobre 2018 11:34:16
Pièces jointes :	Prescriptions du SyAGE pour les réseaux.pdf Fiche inventaire.pdf Liste des pieces a fournir.pdf

---

Madame,

Je fais suite à votre mail en date du 08/10/2018 concernant une demande de dérogation au règlement de gestion des eaux pluviales pour le projet situé 13-15 route de Brie à MAROLLES-EN-BRIE.

Compte-tenu des échanges précédents et des éléments transmis, il apparait en effet pertinent d'autoriser une gestion des eaux pluviales en dérogation 2 (rétention et restitution des eaux pluviales à débit limité) sur ce projet. Toutefois, 2 éléments doivent impérativement être pris en considération et validé avant tout accord du SyAGE :

- L'allée de la Renardière est desservie par un réseau d'eaux pluviales privé. Même si celui-ci est, à terme, destiné à être rétrocédé, il appartient aujourd'hui à un aménageur privé et à ce titre **il vous sera indispensable d'obtenir son accord pour vous raccorder sur la grille indiquée au plan**. Cet accord devra nous être transmis.

- Comme indiqué ci-dessus, la voirie étant destinée à être rétrocédée, les réseaux réalisés sous l'allée de la Renardière devront impérativement répondre au cahier des charge du SyAGE. Vous trouverez en pièce jointe les prescriptions du SyAGE pour les réseaux destinés à être rétrocédés. Ainsi, tous les travaux réalisés en dehors de la parcelle devront répondre à ces prescriptions, et se conformer à la procédure suivante :

  - **Avant le démarrage des travaux**, **le dossier complet d'exécution devra être transmis au SyAGE pour validation** à savoir :
    - le planning prévisionnel des travaux,
    - le plan d'exécution ainsi que le profil en long des voiries,
    - les fiches produits des pièces d'assainissement ainsi que les fiches techniques des matériaux de remblais,
    - l'accord du gestionnaire de la voirie et des réseaux pour la réalisation des travaux.

    Le SyAGE sera tenu informé 48h avant du démarrage des travaux, il sera convié aux réunions de chantier et destinataire des comptes rendus. De plus, une date d'intervention sera transmise afin qu'un technicien du Syndicat puisse venir constater les travaux à tranchée ouverte.

  - **A l'issue des travaux,** une demande de réception de l'ouvrage devra être adressée au SyAGE par écrit avec les tests et documents suivants accompagnés chacun d'un plan de localisation :

    - la **date de création** et **fiche synthétique** (ci-jointe) qui devra lister les

linéaires et le diamètre des canalisations réalisées par voie, le nombre de branchements et d'avaloirs, le volume du bassin, son débit de fuite, le débit de traitement du débourbeur déshuileur, les caractéristiques du poste de refoulement (nombre de pompes, débit des pompes, linéaire et diamètre de refoulement). Cette fiche devra scinder les travaux eaux usées et eaux pluviales.

- le **rapport d'ITV** (exemplaire papier et vidéo DVD) des réseaux d'assainissement et branchements (le contrôle réalisé doit porter sur l'état des ouvrages, l'absence de défauts structurels et hydrauliques, la bonne réalisation des raccordements de branchements et l'absence d'infiltration),
- le rapport des **tests d'étanchéité** des réseaux d'assainissement, branchements et ouvrages (le contrôle sera réalisé par des tests à l'air pour les réseaux et les branchements, puis par des tests à l'eau pour les regards de visite et les boîtes de branchement),
- le rapport des **tests de compactage** sur les tranchées des réseaux d'assainissement et branchements concernés pour les opérations (il est demandé un contrôle sur chaque tronçon et au minimum tous les 50 m ainsi qu'un contrôle sur chaque branchement),
- le **dossier de récolement** ou à défaut un **relevé topographique** (il devra comporter les plans cotés au 1/200ème des réseaux d'assainissement et des branchements ainsi qu'un plan numérique au format DWG version 2000, en coordonnées Lambert 93 CC-49),
- les **fiches produits** des pièces d'assainissement (canalisations, regards, boîtes, tampons…), ainsi que **les fiches matériaux** des éléments de remblais,
- **l'attestation d'assurance de garantie décennale** (pour tout ouvrage de moins de 10 ans).

Je reste à votre disposition pour tout besoin complémentaire,

Cordialement,

SyAGE
L'eau source d'intérêt général

Emmanuelle MADRE
Service Assainissement et Aménagement Durable
Ligne directe : 01 69 83 72 70
Télécopie : 01 69 83 72 93
Pensez à l'environnement, n'imprimez ce mail que si nécessaire

---

De : Christine Denis [mailto:christine.denis@studio-nemo.fr]
Envoyé : lundi 8 octobre 2018 14:26

À : Madre Emmanuelle
Cc : xavier.kenel-pierre@groupe3f.fr
Objet : Re: RE: MAROLLES EN BRIE813-15 ROUTE DE BRIE/PC9404817C0010/SA d'AHLM IMMOBILIERE 3F Représentée par Monsieur Romain LEFEBVRE

Projet : construction de 4 maisons accolées 13-15 route de Brie à Marolles en Brie (94440)

Bonjour

Dans la poursuite de notre réunion du 03 avril, veuillez trouver en pièce jointe l'étude d'assainissement EP de notre projet pour validation :

- Note de gestion avec les 2 annexes géotechniques
- Plan projet du réseau d'eaux pluviales à réaliser

Dans l'attente de votre retour,

Cordialement

Christine DENIS
Architecte d.p.l.g
T. +33 1 60 12 10 16
M. +33 6 80 25 55 82
christine.denis@studio-nemo.fr

Studio NEMO
Architecture Paysage Urbanisme
24 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
www.studionemo.fr